

Département de Lot-et-Garonne
VILLE LE PASSAGE D'AGEN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 9 SEPTEMBRE 2025

Le Conseil Municipal de la Ville Le Passage d'Agen s'est réuni en séance ordinaire le mardi neuf septembre deux mil vingt-cinq.

PRÉSENTS : MM. GARCIA. MIRANDE. Mme FAGET. M. MEYNARD. Mme FOUQUET. M. BÉLAIR. Mme PINHEIRO. M. BERTOUILLE. Mme VÉZINAT. M. PORTEJOIE. Mmes SAZI. DUCÉL. M. LÉCUREUIL. Mme PELLETIER. MM. ROSSI. DOUCET. Mme BAURENS. MM. FRÉMY. DURAND. JIMENEZ. Mme CAMGUILHEM.

ABSENTS ET EXCUSÉS : MM. DISSÈS. PETIT. Mme GRIFFOND.

POUVOIRS : Mme BARAILLES à M. GARCIA. Mme ROUMAZEILLES à M. MIRANDE. Mme POMMÈ à Mme PELLETIER. M. MOUMOUNI à M. MEYNARD. M. CUESTA à M. FRÉMY.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme FAGET.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 29

Date de la convocation : 3 septembre 2025

Date de l'affichage : 3 septembre 2025

OBJET : PARC DES DEUX MAISONS ÉCLUSIÈRES
CHEMINEMENT PIÉTONNIER EN PIED DE LA DIGUE DE PROTECTION
DÉNOMINATION

Délibération n°2025-126

Le Rapporteur de la Commission « Administration Générale-Personnel-Vie de Quartiers » expose :

La Commune, dans le cadre de la création du Parc des Deux Maisons Eclusières, a aménagé un cheminement piétonnier en pied de digue, destiné à assurer le liaisonnement Place de la République / Passerelle Michel Serres et Le Pont-de-Pierre. A cet égard, il serait opportun, les travaux correspondants étant totalement achevés, de dénommer ce cheminement piétonnier d'un linéaire de 700 m environ. Ainsi, il est proposé, compte tenu que partie de ce cheminement est parallèle à l'ancienne emprise foncière de la rigole du Canalet qui permettait la desserte fluviale de la Garonne, la dénomination « *Promenade des Aiguillettes* ».

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, DÉCIDE, à l'unanimité, de dénommer le cheminement piétonnier en pied de digue, destiné à assurer le liaisonnement Place de la République/Passerelle Michel Serres et Le Pont-de-Pierre : « *Promenade des Aiguillettes* ».

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

Le Passage d'Agen, le 10 septembre 2025

La Secrétaire de séance,



Cécile FAGET.



Le Maire,



Francis GARCIA.